



Proposition d'attribution d'une subvention au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance à l'association Le Home Protestant et à l'Association d'Accueil et d'Hébergement pour les Jeunes (AAHJ)

Rapport n° CP/2017/036

Service gestionnaire :

H - Mission enfance et famille

Résumé :

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la délibération CD/2016/078, prise par l'Assemblée plénière le 20 juin 2016.

Il pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de la répartition d'une subvention à deux associations, Le Home Protestant et l'Association d'Accueil et d'Hébergement pour les Jeunes (AAHJ), au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Dans le cadre de ses compétences obligatoires, la collectivité est particulièrement attentive à soutenir les associations accompagnant les publics les plus fragiles du département, notamment les femmes isolées avec enfants de moins de trois ans.

Chaque année le Département consacre 4,4 M€ à la prise en charge des mères isolées enceintes avec enfant de moins de 3 ans, dont 720 000 € en 2016 au titre de l'hébergement dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance, soit une augmentation de 80% en 3 ans. Cela représente 54 places en maisons maternelles et 60 familles en appartements ou à l'hôtel, soient environ 350 personnes accompagnées et prises en charge.

1. Le Home Protestant

Dans le cadre de la reprise des activités de Regain depuis le 1^{er} novembre 2016, le Home Protestant a repris une offre d'accueil d'hébergement dédiée aux femmes, soutenue par le Département, l'Etat et la Ville de Strasbourg. En effet, une partie du public du Home Protestant relève de la compétence du Département (mère isolées avec enfant de moins de 3 ans, besoin de mise à l'abri au titre de la protection de l'enfant)..

Cette offre permet de garantir un accompagnement humain et de proximité, tout en optimisant le fonctionnement des services et en maintenant le nombre de places existantes.

2. L'Association d'Accueil et d'Hébergement pour les Jeunes (AAHJ)

L'AAHJ s'est engagée également dans une démarche d'adaptation de l'organisation de la structure d'hébergement, notamment de réorganisation du pôle accueil et hébergement collectif.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de la répartition d'une subvention d'un montant total de 120 000€ (délibération CD/2016/078 du 20 juin 2016) au Home Protestant et à l'AAHJ, de la manière suivante :

- Home Protestant : 91 000 €
- AAHJ : 29 000 €

La Commission Enfance, Famille, Education, réunie le 15 décembre 2016 a émis un avis favorable à cette proposition.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35500	65-652418-51	710 000,00 €	710 000,00 €	120 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président décide d'attribuer les subventions suivantes :

- au Home Protestant : 91 000 € ;

- à l'Association d'Accueil et d'Hébergement pour les Jeunes (AAHJ) : 29 000 €.

Strasbourg, le 27/01/17

Le Président,



Frédéric BIERRY